

REGLEMENT

15^{ème} SALON
DE LA CREATION ARTISTIQUE
du 14 au 22 avril 2012 à OCEANIS

PEINTURE - GRAVURE - DESSIN NUMERIQUE



SCULPTURE - PHOTOGRAPHIE - ARTS TEXTILES

Thème « SENS »

Entrée libre : 10h-12h30/13h30-18h

Ville de Ploemeur

MOULDIHAN
www.ploemeur.com



15ème Salon de la création artistique du 14 au 22 avril 2012

Règlement

Le Salon s'adresse aux artistes amateurs ou professionnels et concerne toutes tendances et toutes techniques.

Chaque créateur pourra proposer de une à deux œuvres originales, n'ayant jamais été exposées (les copies d'œuvres d'artistes ne seront pas acceptées). Les membres du jury sélectionneront, ou non, la ou les œuvres qui seront exposées (maximum deux par personne). La décision du jury quant au choix des œuvres sera ferme et définitive.

Œuvres et expositions

Sont admises, les œuvres de toutes tendances et de toutes techniques : peintures (huile, acrylique, technique mixte...), œuvres sur papier, (aquarelle, gravure, encre, gouache, dessin numérique), sculptures et volumes, photographies, autres techniques (patchwork, art textile, installations et vidéo...).

Les œuvres présentées devront obligatoirement se référer au thème «Sens »

Les œuvres devront respecter les formats suivants :

Maximum = 1m50 x 1m ou format 80 F, P, M

Minimum = 45 cm x 30 cm ou format 8 F, P, M

Pour les photos format minimum 21cm sur 29cm

Les œuvres ne doivent pas être signées.

Les œuvres devront être munies d'un système d'accrochage solide.

15ème Salon de la création artistique du 14 au 22 avril 2012



Les encadrements sous verre ou sous plexiglas sont acceptés uniquement pour les œuvres sur papier, y compris les photographies.

Pour les huiles, acryliques, et tout support autre que papier, la présentation se fera sans cadre.

Toute œuvre ne respectant pas ces conditions ne pourra être exposée.

Il est demandé d'inscrire lisiblement au dos des œuvres :

- le nom, prénom et adresse de l'auteur
- le titre
- la valeur

Les frais d'assurance incombent aux artistes exposants.

Aucune vente ne sera réalisée dans le cadre du Salon.

Sauf demande expresse des exposants formulée au moment de l'inscription, leurs coordonnées personnelles pourront être communiquées au public.

Dépôts et retraits des œuvres

Les œuvres devront parvenir à Océanis le mardi 10 avril entre 9h-12h30/13h30-18h30.

Elles seront à retirer le dimanche 22 avril à partir de 17h30 ou le lundi 23 avril entre 9h-12h30 et 13h30-18h30.

Les œuvres non reprises avant le 15 juin seront attribuées à une association.



15ème Salon de la création artistique du 14 au 22 avril 2012

Attribution et remise des prix

La remise des prix se fera à l'occasion du vernissage le vendredi 13 avril à 18h00.

Un prix de 200€ sera décerné par catégorie :

- > Peintures (huile, acrylique, technique mixte...)
- > Œuvres sur papier
(aquarelle, gravure, encre, gouache, dessin numérique)
- > Sculptures et volumes
- > Photographies
- > Autres techniques

En fonction du nombre d'œuvres présentées dans chaque catégorie, le jury attribuera un deuxième prix (100€), voire un troisième (50€).

Les personnes ayant obtenu un prix au cours des trois dernières années peuvent présenter des œuvres mais ne pourront obtenir un prix dans la même technique lors de ce salon.

A titre honorifique, un prix du public sera également décerné.

Les personnes, qui souhaitent participer à ce Salon, doivent adresser le bulletin ci-joint à l'adresse suivante, avant le 12 mars 2012 (aucune inscription arrivée après cette date ne pourra être prise en compte).

Ville de Ploemeur
Service Culturel
BP 67
56274 Ploemeur Cedex
02.97.86.41.05